



Mairie de 71600

Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS
EN DATE DU 29 MAI 2015**

Le vingt-neuf mai deux mille quinze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le vingt-deux mai deux mille quinze, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

Etaient présents :

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET, Madame Michelle MERLE, Monsieur Jacky PERREAUT, Adjoints au Maire
Monsieur Eric MOREAU, Monsieur Emmanuel MICHELET, Madame Rosa MALANDAIN, Monsieur Paul DESPIERRES, Madame Marie-France BLANCHARD, Madame Yvette DESSERPRIT, Monsieur Jérôme GRILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Madame Fabienne AUBERTIN qui avait donné procuration à Monsieur Daniel THERVILLE
Madame Corinne MARTIN qui avait donné procuration à Madame Catherine ROY

Monsieur Emmanuel MICHELET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

1 Avis sur le projet Naskéo

Monsieur le Maire évoque le projet d'installation d'une usine de méthanisation sur le site CRI à Colayot. Suite à l'enquête publique, la commune doit prononcer un avis sur cette usine portée par la société Naskéo. Il propose alors un projet de délibération dont lecture est donnée à l'assemblée. La teneur de ce texte montre que, malgré l'intérêt que représente cette activité dans le cadre des énergies renouvelables, le choix de l'implantation, à proximité immédiate de commerces, l'absence de traitement des nuisances olfactives et sanitaires, conduit à émettre un avis défavorable.

Monsieur Jérôme Grillet affirme que les élus auraient dû être informés plus rapidement et que ce projet aurait dû être traité plus en amont et confirme que le site choisi ne convient pas pour cette installation.

Monsieur le Maire explique que l'avis du conseil n'est que consultatif. Ce sera Monsieur le Préfet de Saône et Loire qui prendra la décision en dernier recours. La Direction Départementale des Territoires rendra un avis début juin sur le permis de construire déposé début décembre 2014.

La délibération lue par Monsieur le Maire en début de séance est approuvée à l'unanimité. (15 voix pour)

2 Implantation d'un compteur de communication pour GAZPAR

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour l'installation d'un compteur communiquant Gazpar. C'est une convention qui doit être signée entre GRDF et la commune. Pour cela, l'installateur devra choisir entre 4 points hauts de la commune (Eglise – Mairie - Salle Polyvalente - Salle de Sport) pour installer un concentrateur et une antenne d'un mètre de haut.

Cette installation est approuvée par 14 voix pour et 1 abstention.

3 Règlement intérieur pour la salle des fêtes

Madame Michelle Merle évoque le règlement intérieur de la salle des fêtes qui devra être aménagé pour la rentrée de septembre 2015.

Les points suivants seront modifiés :

La salle est parfois rendue sale par les loueurs. Une fiche d'état des lieux plus détaillée, avant et après la location, pour faciliter le contrôle sera établie.

- Revoir le montant de la caution qui pourrait être plus élevé.
- Demander à chaque manifestation une attestation de responsabilité civile au loueur, avec la date précise de la manifestation
- Une réflexion se porte sur la sono qui est transportée de la Mairie à la Salle à chaque utilisation. Il sera vu s'il n'y a pas une possibilité de l'installer définitivement à la salle des fêtes.
- Une question se pose sur l'éclairage du parking. Pourquoi ne pas mettre l'interrupteur dans le local à poubelles ?
- Rédiger une convention d'attribution et de modalités.

Le Conseil est informé que deux places handicapées vont être tracées prochainement sur le parking de cette salle.

4 Point sur les TAP

Madame Catherine Roy expose la dernière période scolaire des TAP.

Les employés communaux : Chantal Despierres, Marie-Christine Bonnot, Corinne Lambert, Brigitte Bonnot et Antony Tommassino assurent toujours deux à trois heures d'activité par semaine. De même que Philippe Tomasz, Betty Vigoureux, Solange Remoleur, Olivier Melot, Geneviève Bierce et les bénévoles « Les Jardiniers du Charolais Brionnais ». De plus, l'activité « boules lyonnaises » a commencé début mai.

Une question se pose concernant la durée quotidienne de l'activité. Une simplification de l'organisation sera recherchée passant peut être par 2 fois 1 h 30 d'activité (au lieu des 3 fois 1 h) en incluant une récréation de 15 minutes. Une rencontre entre professeurs des écoles, intervenants municipaux et la commission des Affaires Scolaires est à prévoir.

De plus, les maternelles passeraient peut être de 3 fois 1 heure à 4 fois 45 minutes pour ne pas écourter la sieste.

Monsieur Jean-Pierre Bouillot assure que les problèmes d'organisation doivent passer après l'intérêt de l'enfant, des parents et du corps enseignant en affirmant que les TAP proposés aux enfants sont de qualité.

5 Convention avec le Pays Charollais Brionnais pour l'instruction des demandes d'urbanisme

Monsieur le Président du Pays a procédé au recrutement de deux techniciens pour les demandes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour que les demandes d'urbanisme ne soient plus instruites par la DDT mais par le Pays Charollais.

Monsieur Jérôme Grillet souhaite qu'une réflexion se porte sur l'urbanisme de notre commune. Il veut connaître ses orientations d'un point de vue construction et autres projets. Monsieur le Maire lui répond que c'est un dossier qui sera étudié par le Conseil Municipal et qu'une étude de l'existant est en cours.

6 Admission en non-valeur

Une admission en non-valeur concernant des loyers impayés en 2011 et 2012 a été demandée par Madame DARD, représentant un montant de 3 006.57 euros. Cette dernière est approuvée à l'unanimité.

7 Questions et informations diverses :

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- La devise « liberté égalité fraternité » apposée sur le fronton de la Mairie sera inaugurée le 17 juin à 19 h 00 en présence de Monsieur le Sous-Préfet, de Madame la Députée et de Monsieur le Président du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal Jeune est associé à ce projet et fera un discours. C'est l'entreprise Serirosi qui fera la maquette et celle-ci sera en PVC s'il n'y a pas de contrainte du PLU. Cette cérémonie sera suivie de la remise de la Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale échelon or à Monsieur Daniel MORISOT (qui se verra également conféré le titre de Maire Honoraire) et échelon vermeil à Madame Chantal LIOI et à Messieurs Maurice Fayolle et Jean-Marc PAUTONNIER.
- En ce qui concerne la voirie d'intérêt intercommunautaire, les travaux qui étaient prévus en 2014 ne sont toujours pas terminés, mais cela ne devrait tarder. De nouveaux travaux sont prévus cette année : au Cuveau, de la Croisette vers le Tom Bar, de la Place du Bourg vers les Peupliers et la Rue du Talochet.
- Pour le départ en retraite de Madame Brigitte PERREAUT, professeur des écoles, fin juin 2015, un pot de l'amitié sera offert par la municipalité le 25 juin à 18h30.
- Concernant la restauration de la cantine scolaire, le Conseil décide à l'unanimité de procéder à un appel d'offre. Trois entreprises seront consultées : La Résidence Parodienne, la Cuisine Centrale et Sodexo.
- La publicité pour la mise en marché public du city stade va être effectuée avec E.Bourgogne. Le lancement de la publicité se fera début juin et durera 4 semaines. Le Conseil Municipal nomme Mesdames Catherine Maurice et

Brigitte Risso pour réceptionner les plis. Pour ce projet, il est rappelé que la commune a déjà obtenu 11 500 € de subvention de la CAF et 5 000 € de subvention de la réserve parlementaire du Monsieur le Sénateur Jérôme Durain. Une réponse au dossier de subventions déposé dans le cadre de la DETR et du Pays Charollais est en attente.

- Le Conseil Municipal est informé de la fermeture d'une classe malgré 98 enfants contre 104 enfants l'année dernière. Lecture d'une lettre de Monsieur Fabien Benne est donnée par Monsieur le Maire.
- Un concert gratuit est organisé dans la salle des fêtes le vendredi 05 juin. L'entracte sera aux bénéfices du Sou des Ecoles.
- Le Sou des Ecoles organise une kermesse le 27 juin au stade municipal. Les enfants vont exposer une partie de leurs travaux manuels réalisés lors des temps périscolaires et produire un petit spectacle, fruit de leur participation aux différentes activités.
- Le Charollais Brionnais Handball Club a demandé un créneau pour la salle de sport ; créneau qui lui est accordé de 14h00 à 16h00 le mercredi. Ce club interviendra dans le cadre des TAP lors de l'année scolaire 2015-2016.
- L'information est donnée qu'une association Taichi Chuan voudrait un créneau horaire pour la salle polyvalente. Une réponse négative lui sera donnée.
- Suite à une demande de Monsieur Jean-Pierre BOUILLLOT, Monsieur le Maire signale que Madame Fabienne Aubertin devrait démissionner du Conseil Municipal le 1^{er} juin 2015 pour raison professionnelle et que c'est alors le 13^{ème} de la liste « Ensemble pour Vitry » qui sera appelé à la remplacer.
- Une délibération est adoptée avec 14 voix pour et 1 contre sur la compétence espace culturel de la Communauté de Communes de Paray le Monial.

Levée de la séance à 22 h 40.